

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1830**

commune (s) :

objet : Marché attribué à la société Groupe J : études géotechniques sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer l'avenant de transfert à la société Eti Environnement et technologie

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010**Décision n° B-2010-1830**

objet :	Marché attribué à la société Groupe J : études géotechniques sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer l'avenant de transfert à la société Eti Environnement et technologie
service :	Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Groupe J du 7 mai 2010, il a été décidé la cession de l'ensemble des titres de la société Groupe J à la société Etinvest.

La société Etinvest a cédé à sa filiale Eti Environnement et Technologie l'ensemble des parts de la société Groupe J.

Par déclaration du 31 mai 2010, la société Eti Environnement et Technologie, propriétaire de la totalité du capital de la société Groupe J, a décidé la dissolution sans liquidation de la société Groupe J avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

Cette dissolution entraîne la transmission de l'ensemble du patrimoine de la société Groupe J à la société Eti-Environnement et Technologie et par conséquent le marché conclu par la société Groupe J avec la Communauté urbaine de Lyon.

Le siège social de la société Eti Environnement et Technologie est situé 50 à 52, avenue Chanoine Cartellier, le Kiaora, 69230 Saint Genis Laval.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Eti Environnement et Technologie à se substituer ainsi à la société Groupe J dans le marché communautaire dont elle est titulaire à compter de la date de notification du présent avenant.

Un marché passé avec la Communauté urbaine de Lyon et non soldé est concerné : marché n° 09237010 : études géotechniques sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Cet avenant ne change en rien le marché susvisé ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 09237010 relatif aux études géotechniques sur le territoire de la Communauté urbaine au profit de la société Eti Environnement et Technologie.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.